

**DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
ARRONDISSEMENT DE TOURNON  
COMMUNE D'ARCENS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 octobre 2021**

Le vingt-huit octobre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune d'Arcens, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GIROT Thierry, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, ABEL Patricia, COURTAULT Joëlle, CHAUSSINAND Laurent, CHANUT Nathalie, MARMEY Martine, RIBEYRE Jean-Claude, TALARON Nadège

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** CLAUZIER Brigitte (pouvoir à Madame MARMEY Martine), ROZE Aurélien, VIGNAL Lionel (pouvoir à Monsieur CHAUSSINAND Laurent).

Monsieur RIBEYRE Jean-Claude a été élu Secrétaire de Séance.

**Objet : Accord de principe pour régularisation cadastrale**

Monsieur le Maire expose aux membres présents une requête déposée, le 21 septembre 2021, par Monsieur et Madame RIOU-GEGENHEIMER, domiciliés à VOIRON – 7 l'Orée du Bois, par laquelle ces derniers sollicitent la possibilité d'entamer une procédure de régularisation cadastrale d'une surface de terrain, sans numéro au cadastre, située entre les parcelles cadastrées sous le n° AB165 (leur appartenant) et AB 572.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité :**

- émet un avis favorable pour le lancement, par Monsieur et Madame RIOU-GEGENHEIMER, d'une procédure de régularisation cadastrale d'une surface de terrain, sans numéro au cadastre, située entre les parcelles cadastrées sous le n° AB165 et AB 572.
- précise que l'ensemble des frais engendrés par cette procédure sera à la charge des demandeurs.

**Transmet** la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Tournon pour qu'elle soit rendue exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
GIROT Thierry.

